

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 20 Octobre 2015

Membres présents :

Collège « professeurs » : Lissan AFILAL, Georges DURRY, Guillaume GELLE, Aomar HADJADJ, Louis-Frédéric JACQUELIN

Collège « autres enseignants » : Christelle DECLERCQ, Olivier DUPERON, Martine GUILLEMIN, Christine JOURDAIN, Françoise le NY, Michel MARIC

Collège « BIATS » : Bruno BERAULT, Carole CORPEL, Emmanuel BONNET

Collège « étudiants » : Hélène CREUZAT, Camille LEVEQUE

Personnalités extérieures : Christophe GIRARDIN

Membres représentés :

René DAVAL a donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Patrick TASSIN a donné pouvoir à Gilles BAILLAT.

En cours de séance : Camille LEVEQUE a donné pouvoir à Hélène CREUZAT.

Membres de droit :

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, agent comptable (voix consultative)

Invités de droit :

-Mme la Rectrice représenté par Mme Martine LE BERRE

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

Invités : Frédéric PIANTONI, Jean-Paul CHOPARD, Christophe BECKERICH, Véronique CARRE-MENETRIER, Damien ERRE, Abdelaziz HAMZAoui, Thierry LETELLIER, Carine EL BEKRI, Olivier PERLOT, Nouredine MANAMANNI, Laurent MARTINY, Myriam BALIGAND-ROUX, David CARTON, Benjamin LEGRAND, Éric CHATEL, Pierre ETIENNE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1°) Adoption des procès-verbaux du CA du 09 Juin 2015 et du CA du 22 Juin 2015

2°) Points d'information

3°) Questions pédagogiques :

- IUT RCC, création de la licence professionnelle Immatique, Bâtiment Intelligent et Autonomie (IBIA)

4°) Questions statutaires :

- Création et statuts de la fondation universitaire
- Modification des statuts de l'institut de la vigne et du vin

5°) Questions financières :

- Cotisation de l'URCA au titre de la COMUE
- Création d'une UB fondation universitaire

6°) Ressources Humaines :

- Prime de fin d'année aux personnels BIATSS

7°) Adhésion au GIP FUN MOOC

8°) Questions diverses

M. Lissan AFILAL propose de mettre le point 7 en point 2. Il propose le rajout d'un point sans vote sur le budget 2015-2016.

M. Georges DURRY souhaite aborder le point sur l'accréditation et l'offre recherche et souhaite avoir des informations sur la structure fédérative de recherche GASTON-BACHELARD.

Mme Françoise LE NY souhaite des informations concernant le CUT.

1) Adoption des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 09 Juin 2015 et du 22 Juin 2015

- Adoption du procès-verbal du CA du 09 Juin 2015 :

M. Aomar HADJADJ demande de substituer le terme « aborde » au terme « mentionne » concernant son intervention page 13.

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 09 Juin 2015, à l'unanimité, avec la modification mentionnée.

- Adoption du procès-verbal du CA du 22 Juin 2015 :

Report

2) Points d'information

- COMUE :

M. Guillaume GELLE souligne que les délais mentionnés dans l'arrêté électoral par rapport aux dépôts de listes sont courts (3 semaines) avec une semaine de vacances universitaires.

M. Le Président rappelle à cette occasion qu'il va falloir s'habituer au fait que les décisions sont désormais prises au niveau de la COMUE. Il ajoute que le CA provisoire est totalement souverain dans ses décisions.

M. Guillaume GELLE constate que les représentants des personnels dans les conseils d'administration ou de gestion font parfois des comptes rendus non officiels. Il estime que les 3 représentants désignés pour la COMUE (le président, le 1^{er} vice-président, et M. Jacques MEYER) auraient pu faire des comptes- rendus. Il trouve dommageable de ne pas avoir d'informations, notamment sur la façon d'élaborer les listes pour le conseil académique. M. Le Président précise qu'un CA de la COMUE a eu lieu le 19 Octobre. Le CA a débattu de la cotisation pour la COMUE (mentionnée à l'ordre du jour), ainsi que du débat d'orientation générale sur les autres établissements de la Région susceptibles d'être associés à la COMUE.

M. Georges DURRY constate que le mandat du CA provisoire de la COMUE a une mission très ciblée, et il ne comprend pas pourquoi il est débattu du financement de la COMUE, et de l'association potentielle des autres établissements de la région.

M. le Président mentionne l'existence de la COMUE depuis le 01 Juin 2015, et étant donné que le ministère a alloué des moyens depuis cette date, il faut un minimum d'actes de gestion.

M. Georges DURRY mentionne que les missions allouées au CA provisoire étaient claires : il s'agissait d'établir le règlement intérieur.

Mme Martine le BERRE précise que le CA provisoire de la COMUE est mandaté pour organiser des élections, les moyens ont été attribués par le ministère aux deux EPSCP figurant dans le contrat de site pour les emplois. Cela faisait partie également des dotations de l'URCA et de l'UTT. Le CA provisoire est amené à prendre un certain nombre d'actes de gestion. Le vote du budget 2015 ne

couvre que la période à partir du 01 juin 2015. Il sera également amené à se prononcer sur des orientations budgétaires.

M. Georges DURRY constate que la mission du CA provisoire dans les statuts de la COMUE est extrêmement ciblée sur la gestion des élections. Il n'a pas de légitimité pour porter des décisions budgétaires.

Mme Martine le BERRE mentionne que le ministère a affecté des emplois au titre de la COMUE. Des dotations proratisées à la date de création de la COMUE ont été attribuées.

M. Guillaume GELLE demande si la COMUE pour le budget 2016 aura une dotation directe de la part du ministère pour son fonctionnement. M. le Président précise qu'aucune dotation de fonctionnement ne sera versée, seulement des emplois.

Mme Martine le BERRE précise que ces informations étaient présentes dans les fiches envoyées par le ministère en Juillet. Cela n'a pas fait l'objet d'une diffusion large. M. Guillaume GELLE souhaite avoir les informations.

M. le Président mentionne que la deuxième réunion des présidents d'universités du grand Est a eu lieu le 07 octobre, consolidant la constitution d'une conférence régionale des universités. Cette réunion avait pour objectif la mise en place de thématiques et groupes de travail réunissant les représentants de toutes les universités afin de se préparer à un seul interlocuteur au niveau régional à partir du 01 janvier 2016. Une rencontre est prévue avec les candidats aux élections régionales, un rendez-vous sera organisé avec le futur préfet de région. Cette information rappelle que le cadre territorial de l'URCA est en pleine évolution, et que l'URCA est une université parmi d'autres dans les préoccupations des élus du conseil régional.

M. Le Président ajoute une information sur le CUT. Actuellement, la situation est dommageable pour les étudiants au niveau de la cafétéria, qui est fermée pour des raisons liées à des problématiques bâtimentaires. D'autre part, un réajustement est prévu avec l'institut Rachi. La convention entre l'URCA et l'institut Rachi n'a pas été renouvelée. Cela a fait l'objet d'articles dans la presse, concernant l'apprentissage de l'arabe et de l'hébreu dans le cadre des maquettes de formations. Par ailleurs, M. le Président indique que Mme CURUTCHET et ses deux adjointes ont démissionnées. Une différence d'appréciation quant à l'évolution du CUT est perceptible entre la présidence et la direction locale du CUT. La nature du CUT ne permet pas la mise en œuvre de la politique de formation de l'université sur Troyes. En effet, le statut est ambigu car l'offre de formation n'est pas spécifique au CUT mais redéployée par les 3 composantes rémoises (lettres, droit, et sciences économiques). Le centre de décisions est réparti entre trois composantes rémoises. Cela a conduit à envisager une réorganisation de l'offre universitaire de l'URCA sur Troyes. M. Arnaud COUTANT a été nommé administrateur provisoire. L'évolution des effectifs à l'université va se poursuivre dans les prochaines années, avec un vrai problème d'accueil des étudiants au CUT et d'une diversification de l'offre de formation (masters). M. François BAROIN s'est interrogé sur les conditions permettant l'accueil des formations au CUT. Une réunion aura lieu avec le Grand Troyes qui souhaite travailler dans une vision partagée du développement de l'offre de formation. Mme Daouya BERKA précise que les locaux du CUT appartiennent au Département. Le Département a demandé à France Domaine son assistance pour la rédaction d'un bail emphytéotique entre l'Etat et le Département.

Les locaux seront dans un deuxième temps mis à disposition de l'URCA par le Rectorat (ETAT) avec un transfert des droits et obligations du propriétaire à l'URCA.

M. Guillaume GELLE souhaite savoir si la proposition de bail s'applique aux locaux existants déjà au CUT ou si elle s'appliquera à l'extension des locaux au CUT.

M. le Président mentionne que le conseil départemental a mis fin à l'occupation de l'IUTL. Dans l'hypothèse où le conseil départemental a repris des locaux, une logique d'extension n'est pas envisagée. Il est en attente d'une proposition de M. François BAROIN.

M. Le Président mentionne également que la convention sera réduite uniquement au fait que l'Institut Rachi donne des cours gratuitement aux étudiants dans le cadre des maquettes. Il n'est pas possible pour l'université de déléguer complètement la responsabilité de ces formations à un institut sans aucune contrepartie. M. le Président mentionne une logique de sous-traitance pouvant être mal interprétée, il faut donc envisager une autre convention. Il précise que l'URCA procède au recrutement d'enseignants d'arabe et d'hébreu nécessaires aux étudiants.

M. Lissan AFILAL précise que le même enseignant travaillant à l'institut Rachi sera recrutée pour travailler à l'URCA. De plus, concernant les enseignements d'hébreu, une personne de Paris viendra enseigner.

M. Guillaume GELLE mentionne qu'il était précisé dans la convention Rachi qu'un bilan sera fait la dernière année avant la fin de la convention. Il demande les résultats et le bilan au terme des 5 ans.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'une réunion avait été tenue en 2014 avec la directrice de l'institut Rachi où il a été abordé la convention et son renouvellement. Lors de cet entretien, M. Lissan AFILAL avait mentionné que cette convention ne pouvait continuer que si un lien avec la recherche et la formation était établi, et qu'il puisse y avoir une collaboration. Il ajoute que le bilan n'a pas été effectué et souligne la qualité des enseignements.

-Liste des marchés 2014 :

M. le Président informe l'assemblée que la politique d'achat et les gains réalisés et escomptés va être présentée par la direction des achats

M. Guillaume GELLE indique qu'il avait posé une question à ce sujet mais il souhaite qu'il n'y ait aucune confusion. En effet, sa question portait sur les contrats passés par l'URCA avec des cabinets relatifs à l'élaboration des projets d'I-site, Grand Campus, etc.

M. Lissan AFILAL précise qu'il a déjà été répondu à cette question.

Présentation par Mme Hnia AIT-AMMAR (Cf. annexe)

M. Guillaume GELLE souhaite des précisions sur la prestation d'inventaire physique et de rapprochement comptable des biens. Mme Irène LECCA précise qu'il s'agit de l'inventaire physique de l'URCA, passé préalablement au CA, avec le cabinet ERNST&YOUNG. Elle précise que la réserve de l'inventaire physique sera levée en 2015. Cela permettra d'avoir une visibilité sur l'inventaire physique qui sera cohérent avec la comptabilité.

M. Guillaume GELLE demande le coût du cabinet de conseil relatif à la prestation concernant l'analyse financière de l'URCA. Mme Daouya BERKA répond que le coût s'élève à 15 000 € HT. Elle propose à M. Guillaume GELLE l'envoi du document récapitulatif des marchés de prestations de services passés en 2014 et 2015.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN évoque le marché de programmation relatif à la réalisation du pôle santé. Mme Hnia AIT-AMMAR mentionne que ce marché a été notifié en 2014.

-Liste des chargés de mission :

Le document a été communiqué aux administrateurs.

- Masse salariale :

Mme Myriam BALIGAND-ROUX revient sur la question de M. Guillaume GELLE relative au taux d'exécution de la masse salariale au 30 Septembre. Un récapitulatif sur l'exécution de la masse salariale depuis 2012 sera proposé ainsi qu'un récapitulatif des recrutements sur l'année 2015 au 30 septembre 2015.

Mme Daouya BERKA précise que les documents seront adressés aux administrateurs.

M. Guillaume GELLE souhaite des explications sur les postes non pourvus de Maître de conférences et de professeurs. Mme Myriam Baligand-Roux précise que 5 postes ne sont pas pourvus, il s'agit de postes au fil de l'eau.

Mme Christine JOURDAIN s'interroge sur les postes au fil de l'eau et notamment sur la date des décisions.

M. Lissan AFILAL précise que cela dépend des conditions. En effet, par exemple, au niveau des chaires, un poste va être budgété.

Mme Christine JOURDAIN sollicite une réunion sur les postes au fil de l'eau.

M. Aomar HADJADJ demande la limite temporelle étant donné que cela a été budgétisé en 2015.

M. Lissan AFILAL estime une temporalité raisonnable de deux ans, une information est faite au CA. De plus, lors du dépassement d'un délai raisonnable, il faudra revenir au CA car cela devient caduque. Les postes au fil de l'eau constituent une campagne désynchronisée permettant soit d'accélérer soit de retarder d'un an. Par rapport à l'intervention de Mme Christine JOURDAIN, M. Lissan AFILAL estime qu'effectivement, certains postes doivent être réactivés aujourd'hui afin de prendre une décision.

M. Guillaume GELLE évoque le taux d'exécution de la masse salariale au 30 Septembre qui est identique à celui de l'année précédente, avec une enveloppe en augmentation. Il souhaite savoir si des conclusions peuvent être tirées quant au résultat de la masse salariale en fin d'année.

M. Lissan AFILAL estime qu'à ce stade un certain nombre d'informations ont été données, permettant de faire des comparaisons.

M. Emmanuel BONNET mentionne que les informations auraient nécessité des documents. En effet, le dossier RH sur le bureau virtuel est vide. Il souhaite que les administrateurs aient les documents. M. Lissan AFILAL propose l'envoi des documents et/ou leur mise en ligne. Il souhaite que les documents soient réactualisés dès le prochain CA sous le format d'un tableau de bord.

3) Adhésion au GIP FUN MOOC

Présentation par M. Olivier PERLOT.

M. Guillaume GELLE se demande s'il existe une autre plateforme de MOOCS. M. Olivier PERLOT mentionne qu'il existe effectivement d'autres plateformes de MOOCS. Il précise que l'adhésion au GIP FUN MOOC n'empêche pas de déposer un MOOC sur une autre plateforme. L'objectif est de bien être référencé sur ce GIP qui a des objectifs sur la francophonie.

M. Georges DURRY demande si l'activité se développe et s'il existe beaucoup de MOOCS à l'URCA. M. Olivier PERLOT précise qu'actuellement aucun MOOC n'est présent à l'URCA. Toutefois, l'objectif affiché lors du dialogue de gestion avec les composantes est de créer 1 ou 2 MOOCS dès cette année. Il suggère la création d'un MOOC sur le thème du Champagne.

M. Guillaume GELLE mentionne le choix de l'URCA d'adhérer au GIP et non celui de la COMUE et si cela a été discuté. M. Olivier PERLOT précise que les élections de la COMUE ont été prévues au mois de novembre, le CA se réunira en décembre et envisagera une politique du numérique.

M. Emmanuel BONNET demande si l'URCA dispose de moyens financiers afin d'élaborer les MOOCS. M. Olivier PERLOT mentionne que l'URCA dispose des moyens humains (ingénieurs pédagogiques) et financiers. En effet, l'URCA a été lauréat de l'appel à projet CREA MOOC qui avait accordé une enveloppe de 70 000 € pour la formation afin de créer des MOOCS. Il faut également de l'investissement d'enseignants. Dans le cadre des modalités de l'enseignement à distance, il est possible de les rémunérer.

M. Frédéric PIANTONI précise que l'adhésion va permettre de répondre à des appels d'offres pour développer les MOOCS.

M. Olivier PERLOT ajoute que FUN MOOC va capitaliser un certain nombre de demandes d'entreprises et de formation. Beaucoup d'entreprises souhaitent créer des SPOCS sur des thématiques donnés.

Le Conseil d'administration vote l'adhésion au GIP FUN MOOC à unanimité moins une abstention.

La question diverse sur la SFR Gaston-Bachelard en sciences humaines et sociales est abordée.

M. Laurent MARTINY mentionne que depuis 18 mois un travail a été effectué, visant à la structuration des sciences humaines et sociales. Le format retenu est de type SFR (structure fédérative de recherche). Il s'agit d'une démarche structurante qui coïncide avec la volonté des collectivités territoriales de donner de la visibilité à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. Cela s'est traduit par la mise en place d'appels d'offres dans ce secteur (innov'action), et par un soutien de colloque vis-à-vis des sciences humaines et sociales, à condition d'avoir une démarche de structuration. L'ensemble des directeurs d'unités du secteur SHS puis des réunions élargies ont permis d'élaborer le cadre de cette SFR autour de la thématique transformation

mutation. Le périmètre a été ouvert à d'autres structures sur le territoire (L'UTT, l'ESAD...) qui ont été associées. Cette SFR est dotée d'une structure organisationnelle avec un conseil d'orientation scientifique lui permettant d'utiliser les moyens qui lui sont alloués par le Conseil régional. Le Conseil régional a autorisé la mise à disposition de la responsable du secteur SHS « idées Champagne-Ardenne » afin d'avoir un appui. M. Jean-Emile GOMBERT sera accueilli afin d'apporter son éclairage sur cette démarche de structuration. Cela fait partie des outils d'animation et de dialogue permettant la mise en place de projet collaboratif et pluridisciplinaire.

M. Aomar HADJADJ souhaite avoir des précisions sur le projet de création d'une SFR sciences de l'ingénieur. M. Laurent MARTINY précise qu'une réunion avec les directeurs d'unités concernés de l'URCA a eu lieu afin d'envisager la mise en place d'une structure de même nature que les SFR existantes autour de la problématique sciences pour l'ingénieur et du numérique.

M. Guillaume GELLE demande s'il s'agit d'une structure informelle ou d'une structuration juridique interne à l'université. M. Laurent MARTINY précise que pour la structuration SFR SHS, étant donné l'orientation de la démarche, il s'agit d'un dépôt de dossier à la labellisation en 2017.

M. Guillaume GELLE mentionne qu'il s'agit donc de la préparation du prochain contrat.

M. Laurent MARTINY précise que les neuf unités de recherche de l'URCA dans le domaine des SHS participent aux réflexions.

Mme Christine JOURDAIN intervient par rapport au processus de discussion en commission recherche. M. Laurent MARTINY précise qu'effectivement la démarche a été avalisée puisqu'une dotation a été prévue au budget recherche.

Mme Christine JOURDAIN demande si les informations seront transmises au CA à partir de l'accréditation.

M. Laurent MARTINY ajoute que l'ensemble des démarches et les structures devant être labellisées par l'établissement feront l'objet d'une validation formelle par le CA. Il ajoute qu'en Mars 2016 l'établissement devra arrêter le périmètre soumis à évaluation. Par rapport à la SFR Gaston-Bachelard, des lignes directrices émergent et un travail de réflexion est à mener. Des séminaires seront programmés en 2016. Au mois de septembre 2016, le dossier devra être étayé.

Mme Christine JOURDAIN mentionne que l'établissement doit fixer des grands champs intégrés à la recherche en mars 2016.

M. le Président ajoute que le processus d'autoévaluation d'accréditation justifie un CA spécial sur la question des champs, et des éléments structurants.

M. Guillaume GELLE précise qu'au-delà de l'URCA, le site doit présenter une stratégie.

4) Questions pédagogiques :

- IUT RCC : Création d'une licence professionnelle Immatique, Bâtiment Intelligent et Autonomie (IBIA)

M. David CARTON précise que la CFVU a été saisie par l'IUT de Reims Châlons Charleville d'une demande de création d'une licence professionnelle IBIA. Cette licence professionnelle se déroule sur

le site de Chalons, et mutualise les ressources des trois départements de l'IUT. Cette licence professionnelle accueille les étudiants en apprentissage. Le financement s'inscrit dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne et son contrat d'accompagnement. . La CFVU a voté à l'unanimité.

M. Christophe BECKERICH précise que cela s'inscrit dans le thème du développement du site de Châlons.

Le Conseil d'Administration approuve la création de la licence professionnelle Immotique, Bâtiment Intelligent et Autonomie (IBIA), à l'unanimité.

5) Questions statutaires :

- Création et statuts de la fondation universitaire

M. le Président mentionne que les fondations sont présentes dans une cinquantaine d'universités en France. L'URCA s'inscrit dans un mouvement général. Il existe trois types de fondations (universitaires, partenariales ou de coopération scientifiques). Le choix de l'URCA a porté sur une fondation universitaire. La fondation universitaire est une fondation à comptabilité distincte, avec une structure allégée au niveau des coûts. La fondation universitaire constitue une option intéressante. Cependant, la fondation universitaire peut évoluer vers une fondation partenariale à terme. Les objectifs sont le financement d'actions développant les missions traditionnelles de l'université (bourses pour les étudiants) et la participation à l'environnement des missions de l'université. M. Le Président ajoute qu'au niveau de la défiscalisation à hauteur de 60%, le système est attractif pour les donateurs privés. Les fondateurs amènent le capital au moment de la création. Le capital apporté est consommable à hauteur de 20% par an. L'intérêt de la fondation est de créer un outil permettant des levées de fonds et un apport continu par les donateurs. L'outil alumni s'accroche à la fondation universitaire. De plus, une fondation universitaire doit comprendre au moins 50% de donateurs privés. A partir des lettres d'engagements, l'annexe financière jointe peut être constituée.

M. Georges DURRY demande, par rapport aux statuts de la fondation, qui décide de soutenir les projets. Il s'interroge au niveau du fonctionnement de la fondation, notamment au niveau des moyens humains de l'établissement. Il ajoute qu'il n'est pas mentionné que le conseil choisit les 20% d'affectation. Cela n'apparaît pas de manière très claire dans les statuts.

M. Lissan AFILAL précise qu'il faudra ajouter un règlement intérieur. Il estime que cela est étroitement cadré par la loi, laissant peu de marges de manœuvres à l'établissement.

Mme Carole CORPEL ajoute que les délibérations du conseil de gestion sont soumises à l'approbation du conseil d'administration conformément à l'article 11 des statuts.

M. le Président mentionne que l'article 11 garantit que les décisions ne vont pas à l'encontre des intérêts de l'université. Cela étant, l'esprit d'une fondation est de donner aux fondateurs une large part d'initiatives. Au niveau du personnel, il faudra préparer les levées de fonds.

M. Guillaume GELLE mentionne des engagements fermes avec des dates de versement sur plusieurs exercices financiers. Cependant, pour le cas de l'entreprise ATOS BULL aucune date de versement n'est indiquée.

Mme Daouya BERKA mentionne qu'en qualité de fondateur, il s'agit d'un engagement de départ et d'un apport à la création de la fondation. Plusieurs membres fondateurs proposent actuellement un financement avec une proposition d'un versement de 20 % par an

M. Le Président ajoute que l'engagement est ferme sur le total de la somme.

M. Guillaume GELLE constate que la fondation est passée en commission des statuts et demande si celle-ci est passée devant d'autres conseils avant d'être soumise au préalable au conseil d'administration. En effet, il s'agit de la création d'une nouvelle structure interne.

Mme Daouya BERKA mentionne que cela n'impacte pas l'organisation actuelle de l'université pour 2015. En cas de changement, les modifications seront communiquées aux instances. Dès que la création et les statuts de la fondation seront actés, la création du service à comptabilité distincte au niveau du budget sera effectuée au 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle structure budgétaire sera présentée au prochain CA.

M. Guillaume GELLE constate qu'étant donné l'objet de la fondation, il aurait été opportun d'avoir une discussion au niveau de la CFVU et de la commission recherche.

M. Lissan AFILAL précise qu'il s'agit du stade de la création institutionnelle. La mise en place opérationnelle doit être faite. La fondation doit être une structure souple. M. Lissan AFILAL n'est pas partisan d'une structure administrative lourde.

Mme Martine le BERRE constate qu'il n'y a pas d'échéancier indiqué pour ATOS BULL. Mme Daouya BERKA précise qu'il s'agit d'un premier versement.

M. Michel MARIC a une question au niveau de la composition du conseil de gestion (statuts de la fondation page 5). Il indique que les membres du conseil de gestion sont désignés par les fondateurs.

M. Le Président mentionne qu'étant donné que plus de 6 fondateurs sont présents, il n'est pas possible de mettre un siège pour chaque fondateur. Des questions internes devront donc se régler entre les fondateurs.

M. Lissan AFILAL mentionne que l'article 11 dispose que toutes les délibérations doivent être transmises au CA de l'URCA.

M. Guillaume GELLE précise qu'en cas de dons, le Conseil d'Administration vote une délibération pour accepter ou non le don. Il demande si le vote des statuts comprend également l'acceptation des dons.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'il ne peut être voté les statuts de la fondation sans l'annexe financière reprenant les dons et les lettres d'engagement. M. Guillaume GELLE indique qu'il aurait été judicieux de connaître en quelques lignes les motivations des partenaires.

M. Le Président rappelle que le lancement officiel de la fondation aura lieu le 1^{er} Décembre par les fondateurs. Les partenaires pourront s'exprimer à cette occasion.

Mme Hélène CREUZAT souhaite apporter une modification à l'article 6 1.1 des statuts et demande s'il est possible de limiter à 2 ans le collège des usagers, comme cela est d'usage dans les autres conseils.

M. Lissan AFILAL mentionne que cette question avait été soulevée au niveau de la commission des statuts.

Mme Carole CORPEL ajoute que ce n'est pas prévu dans les décrets sauf pour les conseils des EPSCP. Il n'est pas possible d'insérer une disposition plus spécifique.

M. Bruno BERAULT demande s'il est possible pour des contributeurs publics de verser de l'argent au sein de la fondation. Mme Daouya BERKA précise que les collectivités peuvent affecter des apports sur leurs fonds propres.

M. Guillaume GELLE s'interroge sur le paiement du conseil régional en 2016 et 2017, compte tenu de la réforme territoriale. M. Le Président mentionne que la délibération du conseil régional a porté sur les 300 000 € de façon à engager la future collectivité régionale.

M. Michel MARIC revient sur le mandat des usagers et indique que la durée de 4 ans présente le risque qu'il n'y ait plus d'usagers. Mme Carole CORPEL précise que dans ce cas, il est procédé à une élection partielle des étudiants.

M. Michel MARIC évoque le calendrier et remarque qu'aucune date n'est indiquée pour le conseil régional. Il s'interroge sur la raison de l'échelonnement sur 5 ans.

Mme Daouya BERKA ajoute que les instances des partenaires les ont autorisés à faire un don à la fondation, moyennant, pour certains, un versement fractionné annuel.

M. Lissan AFILAL ajoute qu'il n'est pas possible de dépenser plus de 20% par an.

M. le Président précise que les 50% de la collectivité ne sont pas consommables.

M. Michel MARIC se demande si les frais de gestion de la fondation (en termes de personnels) pèseront directement sur les frais de l'URCA.

Mme Daouya BERKA mentionne la création d'une unité budgétaire, et énumère la liste des dépenses de la fondation (achats de biens et de services, montant des aides spécifiques, frais de gestion et de personnels). Elle ajoute qu'il s'agit de l'ensemble des dépenses concourant à l'accomplissement des missions. Elle spécifie que les dépenses supérieures à 500 000 € par opération, et les dépenses présentant un caractère pluriannuel supérieures à 1 000 000 € ne sont exécutoires qu'après approbation du CA de l'URCA.

Le Conseil d'Administration approuve la délibération relative à la création de la fondation universitaire, à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration approuve la délibération relative aux statuts de la fondation universitaire, à l'unanimité.

- Modifications des statuts de l'institut de la vigne et du vin

M. Lissan AFILAL indique que lors d'un conseil de l'IVV, une proposition de modification des statuts a été soumise à la commission des statuts.

M. Guillaume GELLE souhaite un rappel des prérogatives de la commission des statuts et du CA. Il est surpris par l'intervention de la commission des statuts sur des points scientifiques. La commission des statuts doit intervenir sur des points réglementaires et juridiques et non pas sur des points scientifiques. Il relève que les modifications se situent au niveau des points scientifiques.

Mme Carole CORPEL mentionne qu'il s'agit simplement de propositions de la commission des statuts et qu'il appartient au CA de décider.

M. Lissan AFILAL mentionne que la commission des statuts a un rôle préparatoire du Conseil d'Administration. Il ajoute que la commission des statuts a posé des questions sur l'opportunité de modifier des statuts.

M. Lissan AFILAL présente les différentes modifications des statuts.

Mme Carole CORPEL mentionne que les thématiques transversales proposées dans les statuts ne faisaient pas consensus au sein du conseil de l'IVV. Ce dernier a proposé une formule plus générale « les actions de l'institut sont axées autour de la thématique transversale majeure de la vigne et du vin en Champagne » (article 2).

M. Lissan AFILAL mentionne que cette formulation a été reprise à la demande de l'IVV, « notamment » a été rajouté.

M. Guillaume GELLE mentionne qu'il a été demandé au Conseil de l'IVV de travailler sur ces modifications. Il estime que les personnes de l'institut sont les plus pertinentes afin de proposer des thématiques. Ils ont adoptés ces modifications à l'unanimité.

M. Georges DURRY demande si une délibération du conseil de l'IVV est communiquée. Il souhaiterait connaître les arguments.

M. Michel MARIC mentionne que la version proposée est relativement sage. Le Conseil d'IVV doit se prononcer à une majorité de trois quarts de ces membres pour les autres thématiques.

M. Olivier DUPERON mentionne qu'aucune formule n'est satisfaisante. L'institut de la Vigne et du Vin doit se recentrer sur la vigne et le vin.

M. Lissan AFILAL précise que le contexte du vote de l'institut de la vigne et du vin était de connaître les thématiques étudiées. Le Conseil Académique a souhaité remettre des thématiques qui intéressent l'URCA et les unités de recherche.

M. Olivier DUPERON mentionne que l'article 1 ouvre sur des partenaires.

M. le Président précise que le CA l'année dernière a voté un texte qu'il n'a pas élaboré et il a adopté une proposition. L'institut est ouvert sur l'extérieur.

Mme Daouya BERKA ajoute que la rédaction proposée en commission des statuts est « en champagne ».

M. Lissan AFILAL précise que le souci de conserver le côté partenariat extérieur est présent et qu'il s'agit d'un élément fort.

M. Le Président constate que dans l'hypothèse où « en champagne » est rajouté, cela donne un éclairage nouveau. Cette proposition serait alors beaucoup plus restrictive.

M. Guillaume GELLE remarque que la présence du Président de l'IVV aurait été judicieuse. En effet, il constate une modification substantielle ; dans les statuts, l'URCA ne maintient plus sa dotation à l'IVV. M. Lissan AFILAL ajoute qu'il s'agit d'une proposition du Bureau de l'URCA. La position de l'URCA est de créer un institut largement ouvert sur l'extérieur et permettant d'avoir un partenariat avec l'ensemble des acteurs dans ce domaine. Il revient sur la reformulation de la dotation. Cet institut a vocation à s'autofinancer. La proposition est celle de dire que l'université va mettre à disposition du personnel et des services. La proposition était plus restrictive.

M. Georges DURRY estime que politiquement l'IVV est ancrée sur les spécificités de la champagne. Cela n'empêche pas de nouer des partenariats.

M. Lissan AFILAL estime que si l'on se recentre sur le vin de champagne, c'est pour exclure l'effervescence ailleurs qu'en Champagne.

Mme Christine JOURDAIN mentionne que l'IVV demande à l'université de valider la modification des statuts qu'elle propose. Elle suppose qu'il y a eu un retour de la commission des statuts sur les modifications vers l'IVV. Il aurait fallu demander à l'IVV de valider cette contre-proposition avant d'être soumise à l'URCA. M. Le Président estime que la proposition de Mme Christine JOURDAIN est judicieuse.

M. Guillaume GELLE souhaiterait connaître les modifications proposées par le Bureau lors de ce passage.

Mme Carole CORPEL procède à la lecture de la proposition de l'article 9 des statuts de l'institut de la Vigne et du Vin.

Mme Christine JOURDAIN estime qu'il faut revenir vers l'IVV en leur disant qu'une contreproposition de la commission des statuts a été faite.

M. Guillaume GELLE ajoute que deux types de propositions sont présentes, celles de l'IVV et celles du Bureau. Il faut donc renvoyer à l'IVV la proposition de modification de la commission des statuts et du bureau et qu'il fasse une réponse. De plus, M. Guillaume GELLE souhaite inviter à un prochain CA le Président de l'IVV.

M. Lissan AFILAL mentionne que la directrice ou le Président de l'IVV seront invités selon leurs disponibilités.

6) Questions financières

- Cotisation de l'URCA au titre de la COMUE

M. Lissan AFILAL procède à la lecture de la délibération. Il précise qu'il s'agit d'une proposition faite par l'URCA au Conseil des membres de la COMUE.

M. Guillaume GELLE demande si le montant d'1/10 000ème s'applique pour une année pleine. Cela étant, il indique donc que le montant sera proratisé par rapport au 4 ou 5 mois d'exercice de la COMUE. Il mentionne que pour une année pleine, cela représente une cotisation de 20 000 €. Il demande par ailleurs, quel sera le montant de la cotisation sur le budget 2016.

M. Georges DURRY estime qu'il pourrait y avoir une somme plafond.

M. le Président mentionne que la proposition de fixer un plafond et un plancher doit être consignée dans le procès-verbal. Il propose au prochain CA d'inviter M. Jacques MEYER ce qui permettra une réponse ajustée.

M. Lissan AFILAL estime qu'il s'agit de la mise en place d'un EPSCP crée par décret.

Mme Daouya BERKA mentionne que les dépenses de personnels, de fonctionnement et d'investissement sont prévues dans le budget

M. Guillaume GELLE demande si l'on a une idée des propositions de cotisation des membres pour 2016. M. le Président précise qu'il s'agit du maintien de la proposition actuelle (1/10 000ème) et l'ajout d'un euro par étudiant en plus pour le budget 2016. Cela ferait une cotisation d'environ 45 000 €.

M. Lissan AFILAL estime qu'il apparait prématuré de voter une somme récurrente.

M. Guillaume GELLE précise que le mode de calcul est basé sur des recettes encaissées.

M. Michel MARIC suggère une motion : « le CA de l'URCA approuve la délibération relative à la contribution financière des membres de la COMUE et demande la détermination d'un plafond au titre du budget suivant. »

Le Conseil d'Administration approuve la cotisation de l'URCA au titre de la COMUE, avec 19 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

- Création d'une UB fondation universitaire

M. Lissan AFILAL lit la délibération relative à la création d'une UB « fondation universitaire ».

Le Conseil d'Administration approuve la création d'une UB fondation universitaire, à l'unanimité.

M. Bruno BERAULT mentionne qu'il va y avoir une charge de travail supplémentaire pour les personnels et demande si cela a été pris en considération.

Mme Daouya BERKA mentionne qu'il s'agit d'un budget annexe géré par les services de l'université. Les services seront chargés des actes de gestion de la fondation.

- Budget 2015 et 2016

M. Lissan AFILAL évoque la crainte de la direction des ressources humaines quant à l'exécution de la masse salariale pour terminer l'année. Il propose alors de réfléchir à arrêter rapidement l'ensemble

des engagements de façon à regarder l'ensemble des prévisions et affiner les différentes données remontées par le service des ressources humaines concernant l'exécution à la fin de l'année. Les craintes sont dues à l'insuffisance de ce qui a été prévu au niveau de la masse salariale. Il manquerait environ 700 000 €.

Mme Daouya BERKA précise que l'exécution de la masse salariale présentée au 30 septembre est arrêtée à cette date, sachant que certains éléments font encore évoluer la masse salariale, comme par exemple les reclassements au 1^{er} septembre. Actuellement, un travail sur la soutenabilité budgétaire avec des projections au 31 décembre est effectué. Le BR2 enveloppe masse salariale sera certainement dépassé au 31 décembre 2015. Il est proposé au CA de suspendre les engagements assez rapidement.

M. Guillaume GELLE demande des précisions sur la signification de l'arrêt des engagements. Mme Daouya BERKA précise que cela signifie l'arrêt des saisies de commandes.

M. Guillaume GELLE remarque qu'il avait été prévu de clôturer les achats au 13 novembre et non le 20 octobre.

Mme Daouya BERKA précise qu'effectivement, une suspension est nécessaire pour permettre aux services de préparer le BR3. En effet, il est nécessaire de suspendre la saisie dans SIFAC momentanément pour fiabiliser les données car il n'est pas possible de travailler sur des bases de données non stabilisées. Il est proposé de traiter l'ensemble des demandes urgentes d'engagement par les services centraux.

M. Michel MARIC constate qu'il est difficile d'annoncer aux composantes l'arrêt des dépenses. C'est une décision très difficile à assumer pour l'équipe de direction politiquement.

M. Emmanuel BONNET demande si cela signifie que les recrutements et le paiement des heures complémentaires sont bloqués. Il est très inquiet vis-à-vis des personnels surtout contractuels. Il prend l'exemple de l'UTT qui a dû se séparer de contractuels faute de pouvoir les payer.

M. Lissan AFILAL précise que l'objectif est que l'université ne se retrouve pas en déficit à la fin de l'année comme en 2014. Certains éléments sont contradictoires. Ces mesures sont des mesures de prudence. Le BR2 voté a réduit la masse salariale d'environ 1 million d'€. Les services constatent que cette réduction n'a pas tenu compte d'un certain nombre d'éléments concernant les reclassements et l'avancement des titulaires (BIATSS et enseignants-chercheurs).

Mme Christine JOURDAIN mentionne qu'il aurait été judicieux d'avoir des chiffres, sous la forme d'un document projeté. Elle ajoute que stopper des engagements concerne le fonctionnement. Elle estime que le BR3 ne peut pas être une transformation du fonctionnement en masse salariale et qu'il aurait fallu évoquer le problème à la dernière réunion des directeurs de composantes avant de l'aborder au CA.

Mme Daouya BERKA précise que la fongibilité asymétrique signifie faire un transfert de la masse salariale vers le fonctionnement général et non l'inverse. Elle ajoute que si l'enveloppe masse salariale est augmentée, il est possible alors de réduire l'enveloppe fonctionnement général. Cela dépend des ressources propres.

Mme Martine le BERRE mentionne que la COMUE est un établissement qui n'est pas passé aux responsabilités et compétences élargies. A partir du moment où l'université a accédé à son autonomie, il lui est possible d'effectuer les virements nécessaires en présentant ce budget rectificatif au vote du CA. Mme Martine le BERRE salue l'effort de l'équipe pour son anticipation.

Mme Daouya BERKA mentionne une variation par rapport au BR2 sur les traitements bruts des titulaires chargés. Cette variation pourrait être d'environ 800 000 €. Elle prend en compte les reclassements des enseignants au 1^{er} Septembre jusqu'au 31 décembre, (environ 500 000 €). Une variation du GVT d'environ 250 000 € serait constatée. De plus, une problématique est constatée sur les charges à payer et les heures complémentaires des exercices passés. Un dépassement des charges à payer 2014 actuellement constaté d'environ 650 000€.

M. le Président précise qu'il n'y a pas eu d'anticipation car une partie très importante de ces charges à payer 2014 surviennent aux services centraux de l'université après Juillet 2015. Le compte financier en Mars 2015 permet de solder l'année 2014, sauf que des demandes de paiement d'heures complémentaires de 2014 continuent à arriver.

Mme Daouya BERKA précise que récemment des demandes de régularisations concernant les exercices 2012 et 2013 ont été faites. Il faut retravailler les procédures mises en œuvre au sein de l'établissement afin de fiabiliser les écritures de fin d'exercice. Il est constaté au 30 septembre une sur-exécution des charges à payer.

M. le Président précise qu'il n'est pas possible pour l'université d'avoir 5 000 étudiants supplémentaires sans création d'emplois correspondant. La difficulté se situe en termes d'estimation, car l'université est dans l'imprévisibilité. L'anomalie est qu'aucune trace de ces heures dans les données de l'université n'est présente. M. Lissan AFILAL mentionne que sur l'année 2014-2015, l'augmentation brute est de 200 000 € à 300 000 € de plus des heures complémentaires. Globalement, les charges à payer pour cette année s'élèvent à 500 000 €.

Mme Daouya BERKA précise que certaines lignes sont sous-exécutées. Elle propose un temps de suspension de quelques jours afin d'examiner l'exécution budgétaire pour permettre la construction du BR3

M. Guillaume GELLE souhaite une précision sur les engagements bloqués. Il revient sur la fongibilité asymétrique et estime qu'il n'est pas possible d'affecter des dépenses autres que personnels à des personnels. Il souhaiterait connaître la proposition de l'équipe afin de réussir à combler le déficit sur la masse salariale. Mme Daouya BERKA indique qu'il s'agira d'un budget rectificatif prenant en compte des éléments nouveaux

M. Guillaume GELLE constate qu'il n'y a plus de commissions des moyens depuis quelques mois ce qui pose problème. Il souhaite avoir un retour sur les engagements pris au niveau du retour à l'équilibre.

M. le Président précise que c'est la première fois que l'université est confrontée à une telle crise, qui est une crise des universités françaises. Depuis le passage aux RCE, il est constaté une hausse considérable des effectifs depuis les années 1990 (12 000 néo-bacheliers de plus) avec quasiment aucun emploi correspondant (3 emplois seulement). Le BR3 permettra une rectification du budget tout en conservant la qualité des missions de l'université.

M. Guillaume GELLE constate que le volet des heures complémentaires a été sous-estimé.

M. Lissan AFILAL précise que le véritable problème est la dérive au niveau des titulaires. La dérive s'accroît d'années en années. (progression d'1,5 million par an de la masse salariale). Le coût de la campagne d'emploi pour 2015 a été de 32 000 €. La volonté de l'université était la déprécarisation. En effet, pour un même personnel, la masse salariale des BIATSS de 2014 s'élève à 1.4 million d'€.

M. Guillaume GELLE demande pour la campagne d'emplois 2016 un vote du CA de priorisation sur des lignes séparées. Cela permettra des débats plus en détail.

M. le Président mentionne qu'il faut prendre conscience d'une série de données en construction, et pour lesquelles la consolidation des données n'est pas encore faite.

M. Georges DURRY mentionne le manque de respect fait aux élus du CA de porter une discussion à cette heure tardive. Il demande si l'équipe a encore des nouvelles à annoncer. Il précise qu'une note gelant les nouveaux recrutements pour accroissement d'activité avait été élaborée.

Mme Daouya BERKA mentionne que l'enveloppe masse salariale est elle-même constituée de sous enveloppes. . L'enveloppe d'accroissement temporaire d'activité est actuellement épuisée, et il n'est plus possible de faire des recrutements, dans cette enveloppe. Le constat qui est fait actuellement est que la problématique se situe sur la ligne des titulaires, portant notamment sur les reclassements des enseignants au 1^{er} septembre et de la détermination du GVT.

M. Georges DURRY a du mal à comprendre les difficultés de prévisions sur le GVT.

M. Olivier DUPERON estime que cela aurait dû être le premier point d'information du CA à annoncer. Cela aurait mérité de réunir les directeurs de composantes. Sur l'analyse, une suite d'annonces montre que le budget n'est plus maîtrisé. Il souhaite une explication et estime qu'il est anormal de ne plus maîtriser les choses à ce point. Il estime que les reclassements doivent être prévus. Il souhaite avoir des éléments de précision sur les modalités de suspension des engagements. Il constate que très peu de réunions sont organisées en vue de la préparation du budget 2016.

M. le Président remarque qu'un débat de fond est nécessaire au niveau du conseil d'administration. De plus, il manque 1 milliard d'€ aux universités afin d'assumer les charges nouvelles liées aux effectifs. L'ensemble des universités est concernée. Certaines universités envisagent la suppression de 20% des heures des maquettes ou la fermeture d'UFR. Les universités doivent faire des choix au niveau de leurs priorités et cela doit faire l'objet d'un débat en commission des moyens. Il apparaît très probable que les difficultés de cette année se retrouvent en 2016 et 2017 et que l'URCA soit soumise à ces pressions. Le débat ne va pas régler les équilibres budgétaires. L'université va sans doute voir d'une autre manière les enjeux de formation continue.

M. Bruno BERAULT précise que pour lever la suspension des engagements, il est nécessaire d'avoir un BR3 pour le prochain CA. Il intervient sur la prime de fin d'année et rappelle les engagements récurrents et notamment l'interrogation de différents services sur cette prime de fin d'année.

Mme Daouya BERKA estime nécessaire d'avoir une situation stabilisée pour élaborer une analyse fiabilisée.

M. Emmanuel BONNET mentionne que la prime de fin d'année aux personnels BIATSS est un élément

important. Il apparaît difficile d'annoncer une prime aux personnels BIATSS alors que l'état de la masse salariale est déficitaire. Le rectorat pourrait émettre quelques réserves. Il est inquiet par rapport à cela. Il évoque la modification des régimes indemnitaires des BIATSS (RIFSEEP) avec effet au 1^{er} janvier 2016 qui va augmenter l'enveloppe de masse salariale.

M. Michel MARIC constate que la question des procédures est importante. Il ne comprend pas la raison pour laquelle il est si difficile pour la DRH d'organiser le fonctionnement de son service et s'interroge sur l'absence de la directrice des ressources humaines. Mme Daouya BERKA précise que Mme Myriam BALIGAND-ROUX a été autorisée à partir pour raisons médicales.

M. Lissan AFILAL mentionne que c'est le service des ressources humaines qui a alerté sur ces difficultés.

Mme Christine JOURDAIN se demande si la solution proposée (stopper les engagements) est la seule possible. Il faut préciser quels sont les engagements bloqués. Elle n'est pas convaincue de la réponse apportée face au problème.

M. Christophe BECKERICH mentionne que certains engagements doivent être faits dès à présent pour être opérationnel à la fin de l'année. De plus, certains engagements sont pris sur des financements particuliers (taxe d'apprentissage par exemple). Ces engagements ne peuvent être bloqués de même que les financements régions pour les investissements. Il faut cibler les engagements.

M. Guillaume GELLE estime qu'au sein de l'URCA la tendance est de se défaire des responsabilités sur les services. Pour autant, l'exécution d'un budget est une décision et une responsabilité politique. Sur le point budgétaire des difficultés récurrentes sont présentes depuis 2014. Il faut en tirer des conséquences sur le plan politique. L'URCA a fait partie l'année dernière d'un ensemble d'universités ayant des difficultés financières et apparaissait comme étant la seule à avoir une situation financière dégradée. Probablement, beaucoup trop d'emplois ont été créés dans certains secteurs de l'université par rapport à nos moyens.

M. le Président mentionne que chaque année il a été créé moins d'emplois que de départs à la retraite. Les universités aujourd'hui sont toutes en difficulté.

M. Aomar HADJADJ mentionne qu'il est sans doute possible de revenir sur des dispositions trop généreuses de l'URCA (décharger les nouvelles recrues de 50% de leur service). M. Olivier DUPERON ajoute qu'il doit y avoir une cohérence au sein des différents conseils.

M. Lissan AFILAL précise qu'au niveau des HRS, des dérives de certaines composantes sont présentes. Il faut réactualiser le référentiel de la grille des HRS. Cette année une présentation des HRS, des PRP et des PCA a été faite au CA restreint consolidé sur le même fichier dans la plus grande transparence.

M. Lissan AFILAL mentionne la tenue de deux séances de la commission des moyens avant le prochain CA avec toutes les données fournies par les RH. Il faut être en capacité de préparer un BR3 sans être en déficit au titre de l'année 2015.

M. le Président mentionne que la période de suspension des engagements doit être précisée. Mme Daouya BERKA précise que la finalisation des données et la variation entre le BR2 et l'exécution au 31 décembre 2015 sera faite très rapidement. La suspension des engagements pour quelques jours

permettra de retravailler de manière fine toute la dépense.

M. Guillaume GELLE précise que le taux d'exécution ne sera pas de 100%. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de demander aux composantes la révision de leur plan d'achat et de ne pas dépenser ce qui n'est pas strictement nécessaire.

M. Le Président estime qu'il faut nécessairement un BR3.

M. Guillaume GELLE précise qu'il faut parvenir à l'équilibre à la fin de l'exercice.

M. Georges DURRY ne souhaite pas cautionner cette démarche.

M. Guillaume GELLE n'est pas non plus d'accord avec la façon de procéder. Il souhaite savoir si d'autres solutions sont possibles. Il demande si des recettes supplémentaires sont possibles.

Mme Daouya BERKA précise, qu'à l'occasion du CA du 07 Juillet, elle avait fait part de sa volonté de travailler sur le plan de retour à l'équilibre en mode projet avec la constitution d'un comité de pilotage. Cette organisation n'est à ce jour pas constituée.

Mme Christine JOURDAIN précise que pour éviter le déficit, il faut avoir une vision claire de l'exécution. Elle ne comprend pas en quoi le fait de bloquer les engagements va permettre une vision claire. Il est sans doute plus judicieux de demander aux composantes la teneur des dépenses incompressibles d'ici la fin de l'année plutôt que de bloquer les engagements.

M. le Président mentionne que le dossier est compliqué car des aspects techniques et politiques sont présents. Il précise qu'il n'y aura vraisemblablement pas de déficit à la fin de l'année. D'un côté un dépassement de la masse salariale va être contrebalancé par une sous-exécution budgétaire du fonctionnement et de l'investissement. Les enveloppes n'étant pas fongibles, l'enveloppe masse salariale doit être à la hauteur afin de payer les personnels. Il faut par conséquent un BR3.

Mme Christine JOURDAIN constate qu'il ne s'agit pas seulement de bloquer les engagements mais de supprimer certaines dépenses.

M. Le Président précise que le blocage des engagements vise à sécuriser le processus de construction du BR3.

M. Michel MARIC estime que ce n'est pas une décision tenable de bloquer les engagements. Il se demande si l'objectif est de réduire les dépenses des budgets des composantes. M. le Président mentionne que l'objectif est de passer de 82% de taux d'exécution à 95%. Le résultat va être constaté en Mars 2016. Il faut diminuer le surplus de la non-exécution budgétaire.

M. Michel MARIC mentionne qu'il est possible de simuler l'évolution du budget et de faire un BR3 en tenant compte de cette simulation.

M. Aomar HADJADJ demande au niveau de la masse salariale, si les recrutements en cours peuvent être reportés

Mme Daouya BERKA mentionne que cette hypothèse est prise en compte, avec l'examen des recrutements et leur report éventuel.

M. le Président que certains postes ont été budgétés et n'ont pas été pourvus.

M. Lissan AFILAL mentionne la nécessité d'envoyer un message à la communauté universitaire afin d'expliquer la prise de conscience d'une situation sans bloquer l'ensemble des dépenses.

M. le Président mentionne qu'il faut prendre en compte l'usage des applications informatiques, et qu'il faut préciser les dépenses incompressibles.

M. Lissan AFILAL estime qu'il faut réunir une commission des moyens à faire en urgence.

M. Guillaume GELLE se demande pourquoi les commissions des moyens ont été annulées. M. Le Président mentionne que les données n'étaient pas fiables.

Mme Christine JOURDAIN précise que la présidence doit indiquer les dépenses incompressibles d'ici la fin de l'année et les recettes qui n'étaient pas prévues.

M. Lissan AFILAL précise qu'il faut l'engagement des directeurs de composantes. Par ailleurs, il s'agit de données qui arrivent.

M. Georges DURRY estime qu'il n'assume aucun vote pour sa liste. Si un blocage est effectué, il s'agit de la décision de l'équipe présidentielle. Il ne souhaite pas cautionner quoi que ce soit. Il faudra que ce soit assumé politiquement.

M. le Président demande qui est présent dans la commission des moyens. Il demande s'il est envisageable d'en organiser une en urgence.

Mme Daouya BERKA précise que la suspension des engagements permet un travail technique, toutes les demandes urgentes peuvent être adressées aux services centraux pour leur traitement.

M. le Président propose d'avoir une adresse pour les gestionnaires en charge des dépenses incompressibles et indiquant les reports éventuels. Il faut réunir une commission des moyens rapidement.

Mme Daouya BERKA précise que le budget 2016 sera envoyé à la rectrice le 30 novembre.

7) Ressources humaines

- Prime de fin d'année aux personnels BIATSS

M. Lissan AFILAL mentionne que la prime était prévue au budget 2015. Elle est estimée au même taux que l'année précédente.

M. le Président estime qu'il serait irresponsable de maintenir la prime au même niveau que celui de l'année dernière, en l'état actuel des choses.

M. Lissan AFILAL indique que l'enveloppe allouée est de 300 000 €. Il précise que le montant serait de 300 euros pour les catégories C, 300 euros pour les contractuels et 200 euros pour les catégories A et B.

Mme Daouya BERKA précise que pour les contractuels une condition de 6 mois de présence effective est exigée.

M. Guillaume GELLE remarque que lors du BR2, il avait été indiqué que la prime était incluse dans sa totalité. Au final, la proposition d'ajustement porte sur la prime des personnels BIATSS. Il estime un peu prématuré de prendre cette position aujourd'hui et demande un report. M. Lissan AFILAL mentionne que l'objectif est de payer cette prime en décembre. Il ajoute que cette prime n'est pas encore passée au CT.

M. Emmanuel BONNET rappelle l'engagement du Président au CA de Février sur la mise en place de groupes de travail sur les régimes indemnitaires. Il se demande également comment il peut être justifié de difficultés de gestion de la masse salariale et octroyer aux personnels BIATSS une prime d'intéressement. Il ajoute qu'il s'agit de la seule prime qui peut être versée à un contractuel.

M. Guillaume GELLE souhaite connaître l'article réglementaire permettant de payer effectivement les primes. Il s'agit d'un article lié à l'activité et à la performance de l'établissement. Il estime judicieux de travailler sur l'indice, et cela pourrait permettre d'éviter le clivage BIATSS/ enseignants-chercheurs. Il faut travailler sur d'autres logiques de répartition. Il estime anormal de baisser la prime des BIATSS alors que le BR3 n'a pas encore été voté.

M. le Président mentionne que la constitution des groupes de travail sur le régime indemnitaire a été perturbée notamment avec le RIFSEEP. Une mise en application est prévue au 1er janvier 2016.

M. Michel MARIC mentionne que l'octroi d'une prime de fin d'année est particulièrement importante pour les personnels de catégorie C. Il évoque que des recrutements sont bloqués ou reportés, alors même que l'université continue à payer un certain nombre de primes. Il faut discuter de ce point en CT.

M. Lissan AFILAL mentionne qu'une ligne votée au budget 2015 concerne les primes de fin d'année.

M. Emmanuel BONNET constate que ce point était sous réserve de réunion des groupes de travail.

Mme Carole CORPEL ajoute que la discussion intervient très tardivement. En tant qu'élue du CA depuis 2006, elle trouve dommage que l'université ne soit toujours pas capable de poser des critères d'attribution des primes aux personnels BIATSS.

M. Lissan AFILAL constate que les représentants de l'URCA ne sont pas d'accord sur les critères.

Mme Christine JOURDAIN estime qu'une avancée a été faite. En effet un engagement a été tenu, celui d'une ligne prévue pour payer les primes de fin d'année. La proposition faite par la présidence est a minima sur la somme mentionnée.

M. Emmanuel BONNET précise que le président peut formuler plusieurs hypothèses en CT.

M. Aomar HADJADJ mentionne que la présidence propose une réduction. Il constate que l'impact n'est pas le même suivant la catégorie de l'agent, et propose alors de ne pas toucher aux catégories C. Il estime que l'indice de la personne doit être pris en compte.

M. Lissan AFILAL précise que l'objectif est de ne pas pénaliser les BIATSS. Des propositions seront faites en commission des moyens et au CT.

Sur demande du Président, Mme Irène LECCA précise que la date limite de paiement est fixée au 12 novembre pour les ressources humaines et au 18 novembre pour la DRFIP.

M. le Président propose un vote au CA aujourd'hui sur la somme proposée a minima. Il estime que si la situation le permet, on reviendra à la situation initiale.

M. Bruno BERAULT mentionne que l'université ignore si une prime de fin d'année peut être distribuée au mois de novembre ou au mois de décembre. Il avait proposé, que dès lors que l'université a connaissance de ses finances, un travail pouvait être effectué sur la répartition.

M. le Président annonce qu'il présentera aux instances cette proposition.

M. Emmanuel BONNET estime qu'il n'est pas possible de voter alors qu'il n'y a eu aucun document chiffré à ce sujet.

Mme Martine le BERRE estime que d'un point de vue réglementaire, si la ligne budgétaire a été prévue dans la décomposition de la masse salariale, cela signifie que les crédits sont ouverts. La proposition d'aujourd'hui s'inscrirait à minima.

8) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

CUT : Centre universitaire de Troyes

COMUE : Communauté d'universités et d'établissement

EPSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

UTT: université de technologie de Troyes

IUTL: institut universitaire du temps libre

CROUS: Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires

SEPAD: Service d'éducation permanente et à distance

MOOC: Massive open online courses signifie course en ligne ouverts à tous

SPOC: cours en ligne en cercle restreint

GIP : Groupement d'intérêt public

SFR : structure fédérative de recherche

SHS: Sciences humaines et sociales

ESAD: Ecole supérieur d'art et de design

IVV: Institut de la Vigne et du Vin

UB: Unité budgétaire

BIATSS: personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé

RCE: Responsabilités et compétences élargies

GVT : glissement vieillesse technicité

RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RH : ressources humaines

BR3 : Budget rectificatif n°3

DRFIP : Direction régionale des finances publiques

